

COOPERATION INTERCOMMUNALE

SEDIF

Adhésion de la communauté d'agglomération Est-Ensemble

EXPOSE DES MOTIFS

Est-ensemble, communauté d'agglomération d'Ile-de-France (CAEE) existe depuis le 1^{er} janvier 2010 et regroupe 9 villes de la Seine-Saint-Denis (Bagnole, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville et Pantin).

Le CAEE a formulé une demande d'adhésion au SEDIF, par délibération du 30 novembre 2010.

Le comité syndical du SEDIF a approuvé cette demande d'adhésion en sa séance du 16 décembre 2010.

Conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur l'admission de tout nouveau membre au syndicat.

Je vous propose donc d'accepter l'adhésion de la communauté d'agglomération Est-Ensemble au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

P.J. : délibération du SEDIF.

**COOPERATION INTERCOMMUNALE
SEDIF**

Adhésion de la communauté d'agglomération Est-Ensemble

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-18, L.5212-1 et suivants,

vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 relative à l'amélioration de la décentralisation,

vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

considérant que la communauté d'agglomération Est-Ensemble a formulé une demande d'adhésion au SEDIF, par délibération du 30 novembre 2010,

vu la délibération du 16 décembre 2010 du comité du SEDIF approuvant cette demande d'adhésion, ci-annexée,

considérant que les communes membres du SEDIF doivent se prononcer sur cette adhésion,

DELIBERE

(par 36 voix pour et 8 abstentions)

ARTICLE UNIQUE : ACCEPTE l'adhésion de la communauté d'agglomération Est-Ensemble au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 1^{ER} FEVRIER 2011

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JANVIER 2011